

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le douze juin à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 04 juin 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En vertu de l'article 6 alinéa II, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos et les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à S. MIKULA), Rémi NOYELLE (procuration à C. LEFEBVRE), Marie PLACE (procuration à R. PRUD'HOMME), Elisabeth MARIN (procuration à M. DELEU), Frédéric HALLEZ (procuration à J. DAGBERT), Rémy MAJORCZYK, Roxane LENOIR, Alain LEROY, Rosemonde GRABAREK et Patricia RICART absente.

Objet : 2021-06/19 Décision
modificative n° 1/2021

Monsieur Philippe BULOT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2021 :

INVESTISSEMENT (Dépenses)					
OPERATIONS	Chapitres	Articles	Libellés	Montants	
				+	-
	4541	4541	Travaux pour compte de Tiers	25 390	
TOTAL DEPENSES				25 390	

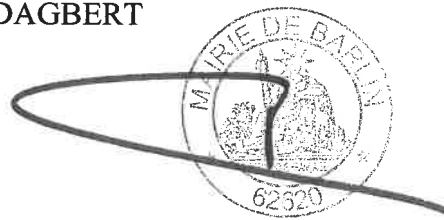
INVESTISSEMENT (Recettes)					
OPERATIONS	Chapitres	Articles	Libellés	Montants	
				+	-
	4542	4542	Travaux pour compte de Tiers	25 390	
TOTAL RECETTES				25 390	

FONCTIONNEMENT (Dépenses)					
OPERATIONS	Chapitres	Articles	Libellés	Montants	
				+	-
	67				
	68	678	Autres charges exceptionnelles		10 887,60
		6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	10 887,60	
TOTAL DEPENSES				10 887,60	10 887,60

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE 24 JUIN 2021



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT)

Le 24 juin 2021

Le Maire,
J. DAGBERT

